

KPMG SA Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex

OPCO Santé

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023 **OPCO Santé** 31 rue Anatole France - 92309 LEVALLOIS-PERRET



KPMG SA Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex

OPCO Santé

31 rue Anatole France - 92309 LEVALLOIS-PERRET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association OPCO Santé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OPCO Santé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe 4.2.1 de l'annexe « La collecte des contributions auprès des adhérents » expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des produits de la collecte des contributions des entreprises.

Les paragraphes 4.2.4 « Les adhérents et comptes rattachés » et 4.2.5 « Les taux d'annulations des engagements formation » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la comptabilisation des dépenses et engagements de formation ainsi que les taux d'annulations des engagements de formation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



•	il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
	Paris La Défense, le 25 juin 2024 KPMG SA

Guy Cohen Associé



Assemblée Plénière du 26 juin 2024

OPCO SANTE

31, Rue Anatole France
92300 LEVALLOIS PERRET CEDEX

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

BILAN CUMULE AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles	1 292 188	428 933	Annort	_	_
Corporelles	33 189 007		Apport à dévolution	18 137 558	18 137 558
En cours	-	-	Report à nouveau	110 529 923	126 986 743
Financières	23 281	22 181	Résultat de l'exercice	35 180 239	- 16 457 920
Compte de liaison investissements	-	-			
Total I	34 504 476	33 853 264	Total I	163 847 720	128 666 381
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	151 789 492	47 512 580	Provisions pour risques	3 484 891	3 965 230
Créances sur autres subventions	30 288 819	38 649 865	Provisions pour charges	-	-
			Total II	3 484 891	3 965 230
Adhérents & comptes rattachés	239 010 919	202 549 744			
			DETTES	•	
Autres créances	70 711 960	51 454 937	Emprunts et dettes assimilés	92 279	-
			France Compétences	5 805 211	10 060 600
Charges constatées d'avance	699 182	621 302	Charges à payer pour engagements de financement de formation	511 235 109	561 451 264
			Dettes fournisseurs	3 577 458	4 118 737
Valeurs mobilières de placement	148 808 901	147 961 019	Dettes fiscales & sociales	10 762 935	7 809 399
Disponibilités	103 271 364	290 270 160	Autres dettes	6 782 736	9 831 597
	100 171 00 .	230 270 200	Produits constatés d'avance	73 496 775	87 116 207
Comptes de liaison			Comptes de liaison		
- Moyens communs	21 791 183	-	- Moyens communs	21 936 024	-
- Entre dispositifs	4 834 068	146 544	- Entre dispositifs	4 689 227	-
Total II	771 205 888	779 166 151	Total III	638 377 753	680 387 804
TOTAL GENERAL (I + II)	805 710 364	813 019 415		805 710 364	813 019 415

ALTERNANCE

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles			Apport		
Corporelles			Apport à dévolution		
En cours			Report à nouveau	4 111 620	35 458 502
Financières			Résultat de l'exercice	1 649 356	- 31 346 882
Compte de liaison investissements	22 401 845	20 732 855			
Total I	22 401 845	20 732 855	Total I	5 760 976	4 111 620
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	151 639 604	47 377 766	Provisions pour risques		
Créances sur autres subventions	22 648 050	22 648 050	Provisions pour charges		
			7.1.10		
			Total II		
Adhérents & comptes rattachés	87 545	156 217			
			DETTES		
Autres créances	61 105 429	47 032 345	Emprunts et dettes assimilés		
			France Compétences		3 446 407
			·		
			Charges à payer pour engagements		
Charges constatées d'avance			des financements de formation	244 799 665	312 965 555
			Dettes fournisseurs		
Valeurs mobilières de placement		40 034 112	Dettes fiscales & sociales	119 434	7 231
			Autor datas	467.450	507.707
Disponibilités	2 603 025	169 806 669	Autres dettes	167 450	507 707
	2 003 023	100 000 009	Produits constatés d'avance		
Compte de liaison moyens communs			Compte de liaison moyens communs		
- Moyens communs		7 401 183	· ·	9 637 973	
- Entre dispositifs			- Entre dispositifs		34 150 677
Total II	238 083 652	334 456 342	Total III	254 724 522	351 077 577
TOTAL GENERAL (I + II)	260 485 498	355 189 197	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	260 485 498	355 189 197

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ENTREPRISES -50 SALARIES

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
			Apport		
Incorporelles			Report à nouveau		
Corporelles			Report à nouveau	7 244 027	5 208 967
En cours			Résultat de l'exercice	521 442	2 035 060
Financières					
Compte de liaison investissements	1 006 826	1 596 270			
Total I	1 006 826	1 596 270	Total I	7 765 469	7 244 027
ACTIF CIRCULANT			DROVICIONS DISQUES 9 CHARCES		
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences		73 077	Provisions pour risques		
Créances sur autres subventions		1 491 616	Provisions pour charges		
Adhérents & comptes rattachés	8 010				
Autres créances	9 332 358	3 603 589			
			Total II		
			DETTES		
Charges constatées d'avance			Emprunts et dettes assimilées		
			France Compétences		
Valeurs mobilières de placement		4 947	·		
			Charges à payer pour engagements de		
			financement de formation	3 689 183	8 061 965
			Detter forms in a const		
Dian and hilling	4 222 757	0.070.07	Dettes fournisseurs		
Disponibilités	1 390 720	8 078 607	Dath or Constant Constant		
			Dettes fiscales & sociales	24	57
			Autres dettes	156 030	419 526
Compte de liaison			Produits constatés d'avance		
- Moyens communs					
- Entre dispositifs		1 279 917	Compte de liaison		
End e dispositifs		12/391/	- Moyens communs	127 207	402 447
			- Entre dispositifs	12/20/	402 447
			·		
Total II	10 731 088	14 531 753	Total III	3 972 444	8 883 995
TOTAL GENERAL (I + II)	11 737 914	16 128 023	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	11 737 914	16 128 023

CONVENTIONNEL

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles			Apport Apport à dévolution	17 050 104	17 050 104
Corporelles			Report à nouveau	84 442 515	74 638 702
En cours			Résultat de l'exercice	29 386 286	9 803 813
Financières					
Compte de liaison investissements	11 095 804	11 524 139			
Total I	11 095 804	11 524 139	Total I	130 878 905	101 492 619
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
7.07.11 01.1002.11.1					
France Compétences			Provisions pour risques		
Adhérents & comptes rattachés	73 866 311	59 433 256	Provisions pour charges		
Créances sur autres subventions	7 640 769	14 013 987	Total II		
Autres créances	78 449	108 913			
			DETTES		
			Emprunts et dettes assimilées		
Charges constatées d'avance			France Compétences		
Valeurs mobilières de placement	116 235 053	70 022 196	Charges à payer sur engagements de financement de formation	100 197 739	102 743 770
	110 233 033	70 923 180	inancement de formation	100 197 739	102 743 770
Disponibilités	35 900 854	27 009 030	Dettes fournisseurs		
			Dettes fiscales & sociales	311 897	2 896
Communication of the communica			And the deliver	F =0= 00:	0.511.055
Compte de liaison - Moyens communs		9 927 787	Autres dettes	5 525 961	8 511 933
- Entre dispositifs			Produits constatées d'avance		
			Compte de liaison		
			- Moyens communs	7 902 740	
			- Entre dispositifs		
Total II	233 721 437	201 227 079	Total CENERAL (L. III. III)	113 938 336	111 258 599
TOTAL GENERAL (I + II)	244 817 241	212 751 218	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	244 817 241	212 751 218

VOLONTAIRE

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
			Apport		
Incorporelles			Apport à dévolution		
Corporelles			Report à nouveau	249 615	249 615
En cours			Résultat de l'exercice		
Financières					
Compte de liaison investissements					
Total I			Total I	249 615	249 615
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
/term emed2iiii			1 110 1 1110 1 1110 2 111 2 111 1110	·	
France Compétences			Provisions pour risques		
Créances sur autres subventions			Provisions pour charges		
Adhérents & comptes rattachés	160 366 598	138 674 212			
	100 000 000	100 07 . 111	Total II		
Autres créances		442 479	DETTES		
			DETTES		
Charges constatées d'avance			Emprunts et dettes assimilées		
			France Compétences		
Valeurs mobilières de placement	25 582 376	20 252 540	Charges à payer pour engagements de		
			financement de formation	154 055 962	128 096 384
Disponibilités	45 766 376	79 885 822	Dettes fournisseurs		
			Dettes fiscales & sociales	294 392	12 270
			Autura dattar		
			Autres dettes		
			Produits constatés d'avance	73 496 775	87 116 207
Compte de liaison			Compte de liaison		
- Moyens communs		12 719 473	'	3 618 606	
- Entre dispositifs			- Entre dispositifs		36 500 050
Total II	231 715 350	251 974 526	Total III	231 465 735	251 724 911
TOTAL GENERAL (I + II)	231 715 350	251 974 526	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	231 715 350	251 974 526

TRAVAILLEURS HANDICAPES EN ESAT

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
A CTIF IN AN A OPHING			FONDS PROPES		
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles					
Corporelles			Apport		
En cours			Apport à dévolution		
Financières			Report à nouveau	9 586 870	7 857 559
Compte de liaison investissements			Résultat de l'exercice	2 080 655	1 729 311
Total I			Total I	11 667 525	9 586 870
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences			Provisions pour risques		
Créances sur autres subventions		496 212	Provisions pour charges		
Adhérents & comptes rattachés	3 352 410	3 115 631	Total II		
·					
Autres créances			DETTES		
Charges constatées d'avance			Emprunts et dettes assimilées		
			France Compétences		
			Characa à access access and a		
Valeurs mobilières de placement	6 981 013	6 796 393	Charges à payer pour engagements de financement de formation	3 993 428	3 901 821
			Dettes fournisseurs		
Disponibilités	6 592 394	3 600 093	Dettes fiscales & sociales	44 309	2 570
			Autres dettes	644 263	
			Produits constatés d'avance		
Compte de liaison					
- Moyens communs		179 052	Compte de liaison		
- Entre dispositifs			- Moyens communs	576 292	
			- Entre dispositifs		696 120
Total II	16 925 818	14 187 381	Total III	5 258 292	4 600 511
TOTAL GENERAL (I + II)	16 925 818	14 187 381	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	16 925 818	14 187 381

FRANCE COMPETENCES

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
			Apport		
Incorporelles			Apport à dévolution		
Corporelles			Report à nouveau		
En cours			Résultat de l'exercice	23 158	
Financières					
Compte de liaison investissements					
Total I			Total I	23 158	
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
, term emecation					
France Compétences	149 888	61 737	Provisions pour risques		
Créances sur autres subventions			Provisions pour charges		
Adhérents & comptes rattachés					
Adherents & comples rattaches					
			Total II		
Autres créances					
			DETTES		
			DETTES		
			Emprunts et dettes assimilées		
Charges constatées d'avance					
			France Compétences	17 694	40 873
			Character (
Valeurs mobilières de placement			Charges à payer pour engagements de financement de formation		
			imaneement de formation		
			Dettes fournisseurs		
Disponibilités	689	710	Dettes fiscales & sociales		
			Autres dettes		
			Produits constatés d'avance		
Compte de liaison			a rounts constates a avance		
- Moyens communs			Compte de liaison		
- Entre dispositifs			- Moyens communs		
			- Entre dispositifs	109 725	21 574
Total II	150 576	62 447	Total III		62 447
TOTAL GENERAL (I + II)	150 576	62 447	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	150 576	62 447

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
				•	
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles			Apport Apport à dévolution		
Corporelles			Report à nouveau		
En cours			Résultat de l'exercice		
Financières			incountat de l'exercice		
Compte de liaison investissements					
Total I			Total I		
A CTUT CUDCUM ANT			DROVIESONE DISCUSS & SUADOSS		
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
			Provisions pour risques		
France Compétences			·		
			Provisions pour charges		
Créances sur autres subventions					
Adháranta 9 comptos rottochás			Total II		
Adhérents & comptes rattachés			I otal II		
Autres créances		97 562			
			DETTES		
Charges constatées d'avance			Emprunts et dettes assimilées		
Cutanasa fisaslas Quasialas			Environ Control (Automotive Control (Automotiv	F 707 F47	5 750 440
Créances fiscales & sociales			France Compétences	5 787 517	5 750 119
			Charges à payer pour engagements de		
Valeurs mobilières de placement	10 459	5 106 240	financement de formation	4 499 132	4 783 073
			Dettes fournisseurs	7 202	
Disponibilités	4 708 317	196 530			
			Dettes fiscales & sociales	2 452	1 909
			Autres dettes	235 355	202 509
			Autres dettes	253 533	202 309
Compte de liaison			Produits constatés d'avance		
- Moyens communs	978 814	978 814			
- Entre dispositifs	4 834 068	4 358 464	Compte de liaison		
			- Moyens communs		
			- Entre dispositifs		
	40.004.053	40 0:		40.004.053	40 443
Total II TOTAL GENERAL (I + II)	10 531 658	10 737 610 10 737 610	Total III	10 531 658 10 531 658	10 737 610
TOTAL GENERAL (I + II)	10 531 658	10 /3/ 610	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	10 231 028	10 737 610

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES EN ESAT

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles			Apport		
Corporelles			Apport à dévolution		
En cours			Report à nouveau	5 982 730	4 661 951
Financières					
Compte de liaison investissements			Résultat de l'exercice	1 519 342	1 320 779
Total I			Total I	7 502 072	5 982 730
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences			Provisions pour risques		
Trance competences			Frovisions pour risques		
Créances sur autres subventions			Provisions pour charges		
			or a company of the c		
Adhérents & comptes rattachés	1 330 045	1 170 428			
			Total II		
			DETTES		
			Emprunts et dettes assimilées		
Autres créances			5 0 4		
Character (an allowance			France Compétences		
Charges constatées d'avance					
			Charges à payer pour engagements de		
Valeurs mobilières de placement		4 000 000	financement de formation		49 824
			Dettes fournisseurs		
Disponibilités	6 266 428	927 512			
			Dettes fiscales & sociales	21 195	
Compte de liaison					
- Moyens communs		30 206	Autres dettes		
- Entre dispositifs			Draduite constatée d'aver		
			Produits constatés d'avance Compte de liaison		
			· ·	73 206	
			- Moyens communs - Entre dispositifs	/3 206	95 591
			Entre dispositiis		33 331
Total II	7 596 473	6 128 145	Total III	94 401	145 415
TOTAL GENERAL (I + II)	7 596 473	6 128 145	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	7 596 473	6 128 145

MOYENS COMMUNS

ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles	1 292 188	428 933	Apport		
Corporelles	33 189 007		Apport à dévolution		
En cours			Report à nouveau		
Financières	23 281	22 181	Résultat de l'exercice		
Compte de liaison investissements	- 34 504 476	- 33 853 264			
Total I			Total I		
100011			100011		
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences			Provisions pour risques	3 484 891	3 950 230
Créances sur autres subventions			Provisions pour charges		
			Total II	3 484 891	3 950 230
Adhérents & comptes rattachés					
			DETTES		
Créances fiscales & sociales			Emprunts et dettes assimilées	92 279	
Autres créances	195 724	164 235	France Compétences		
Charges constatées d'avance	699 182	621 302	Adhérents & comptes rattachés		
Valeurs mobilières de placement		83 772	Dettes fournisseurs	3 570 256	4 118 737
Disponibilités	42 562	660 318	Dettes fiscales & sociales	9 969 232	7 781 693
			Autres dettes	53 677	42 434
			Produits constatés d'avance		
Compte de liaison			Compte de liaison		
- Moyens communs	20 812 368		- Moyens communs		31 217 565
- Entre dispositifs		45 581 031	- Entre dispositifs	4 579 502	
Total II	21 749 836	47 110 659	Total III	18 264 946	43 160 429
TOTAL GENERAL (I + II)	21 749 836	47 110 659	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	21 749 836	47 110 659

	2023	2022
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	31 957 876	119 681 728
- au titre des collectes légales	1 266 796	17 887 428
- au titre des fonds gérés	176 163 882	173 682 533
Contributions supplémentaires	332 582 102	307 808 176
Subventions de formation :		
- Etat	3 774 138	38 939 749
- Fonds Social Européen (FSE)	- 555 524	6 036
- Régions	159 798	- 409 909
- Appel à projet FPSPP	_	25 609
Appel a project if Sri		23 003
- Autres	6 473 104	11 948 092
Mutualisation entre agréments	7 348 745	-
Autres produits de formation		154 967
PRODUITS DE FORMATION	559 170 917	669 724 408
Charges au titre du financement des formations	474 664 062	508 035 160
Charges au titre du financement des formations Plan de relance Pro A	-	46 273 716
Fonctionnement des CFA	-	-
Reversement au titre de la collecte	- 88 151	6 904 745
Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	76 158 909
Mutualisation entre agréments	152 646	-
Autres charges de formation	-	-
CHARGES DE FORMATION Total I : RESULTAT DE FORMATION	474 728 557 84 442 360	637 372 531 32 351 878
Produits de fonctionnement	4 242 017	2 856 434
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	4 242 017	2 856 434
Achats & charges externes	18 221 754	18 425 849
Paritarisme	-	-
Impôts et taxes Charges de personnel	3 924 386 28 758 676	3 420 168 28 156 863
Charges de personnel Autres charges de gestion courante	28 758 676 17 645	28 156 863 5 270
Dotations aux amortissements & provisions	5 337 032	1 480 117
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	56 259 492	51 488 266
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 52 017 475	- 48 631 832
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	32 424 885	- 16 279 955
Produits financiers	3 309 471	115 736
Charges financières	66 361	142 909
Total IV : RESULTAT FINANCIER	3 243 110	- 27 173
Produits exceptionnels	892 245	229 905
Charges exceptionnelles	585 728	352 918
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL Impôts sur les sociétés	306 516 794 272	- 123 013 27 779
impora au lea societes	194 212	21 119
RESULTAT EXERCICE	35 180 239	- 16 457 920

ALTERNANCE

	2023	2022
Concours de France Compétences		
- au titre des fonds gérés obtenus	166 682 559	162 592 631
- au titre de la péréquation	31 957 876	119 681 728
- au titre des collectes légales	- 118 534	7 977 459
Contributions supplémentaires		
Subventions de formation :		
- Etat	19 545	31 238 784
- Fonds Social Européen (FSE)		
- Régions		
- Appel à projet FPSPP		
- Autres		
Mutualisation entre agréments	7 348 745	
Reprises de provisions formation		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	205 890 191	321 490 602
Charges au titre du financement des formations	182 650 224	210 390 781
Charges au titre du financement des formations Plan de relance Pro A		46 273 716
Fonctionnement des CFA		
Reversement au titre de la collecte		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		72 303 962
Reversement à effectuer à France compétences		
Mutualisation entre agréments	152 646	- 667 641
Autres charges de formation		
CHARGES DE FORMATION	182 802 869	328 300 818
Total I : RESULTAT DE FORMATION	23 087 322	- 6 810 216
Produits de fonctionnement	2 024 094	1 207 550
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 024 094	1 207 550
Achats & charges externes	7 470 944	9 269 738
Paritarisme		
Impôts et taxes	1 700 574	1 683 209
Charges de personnel	12 645 857	14 074 455
Autres charges de gestion courante	7 358	2 525
Dotations aux amortissements & provisions	2 237 019	714 909
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	24 061 752	25 744 836
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 22 037 657	- 24 537 286
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	1 049 664	- 31 347 502
Produits financiers	498 636	30 275
Charges financières	11 063	24 401
Total IV : RESULTAT FINANCIER	487 573	5 874
Produits exceptionnels	335 995	2 388
Charges exceptionnelles	104 204	376
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	231 791	2 013
Impôts sur les sociétés	119 673	7 266
RESULTAT EXERCICE	1 649 356	- 31 346 882

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ENTREPRISES -50 SALARIES

	2023	2022	
Concours de France Compétences			
- au titre des fonds gérés	9 481 323	11 089 902	
- au titre des collectes légales	- 32 542	2 044 689	
Contributions supplémentaires			
Subventions de formation :			
- Fonds Social Européen (FSE)			
- Etat	- 1 492 276	3 812 403	
- Régions			
- Appel à projet FPSPP			
- Autres	317 109	- 335 551	
Mutualisation entre agréments			
Reprises de provisions formation			
Reversement au titre des disponibilités excédentaires			
Autres produits de formation			
PRODUITS DE FORMATION	8 273 614	16 611 443	
Charges de formation	6 770 063	9 667 930	
Fonctionnement des CFA			
Mutualisation entre agréments			
Reversement à effectuer à France compétences			
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		3 854 947	
Reversement au titre de la collecte			
Autres charges de formation			
CHARGES DE FORMATION	6 770 063	13 522 877	
Total I : RESULTAT DE FORMATION	1 503 551	3 088 566	
Produits de fonctionnement	91 839	531 009	
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	91 839	531 009	
Achats & charges externes	335 773	593 915	
Impôts et taxes	76 430	95 370	
Paritarisme			
Charges de personnel	568 354	895 393	
Autres charges de gestion courante	331	198	
Dotations aux amortissements & provisions	100 540	55 043	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 081 429	1 639 919	
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 989 590	- 1 108 910	
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	513 961	1 979 656	
Produits financiers	146	249	
Charges financières	1 149	983	
Total IV : RESULTAT FINANCIER	- 1 003	- 735	
Produits exceptionnels	13 202	67 927	
Charges exceptionnelles	4 683	11 729	
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 519	56 198	
Impôts sur les sociétés	35	60	
RESULTAT EXERCICE	521 442	2 035 060	

CONVENTIONNEL

	2023	2022
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation		
- au titre des collectes légales		
Contributions supplémentaires	104 472 801	94 663 964
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)	- 15 826	42 478
- Etat	5 246 869	3 888 562
- Régions	153 203	- 419 453
- Appel à projet FPSPP		
- Autres	6 155 995	12 283 643
Reprises de provisions formation		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Mutualisation entre agréments		
Autres produits de formation		154 967
PRODUITS DE FORMATION	116 013 042	110 614 161
Charges de formation	73 268 051	87 505 281
Fonctionnement des CFA		
Reversement au titre de la collecte		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Reversement à effectuer à France compétences		
Mutualisation entre agréments		
Autres charges de formation		
CHARGES DE FORMATION	73 268 051	87 505 281
Total I: RESULTAT DE FORMATION	42 744 991	23 108 879
Produits de fonctionnement	713 278	631 542
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	713 278	631 542
Achats & charges externes	5 212 236	5 590 457
Paritarisme		
Impôts et taxes	1 023 715	996 928
Charges de personnel	7 338 046	6 596 942
Autres charges de gestion courante	4 868	1 560
Dotations aux amortissements & provisions	1 452 489	441 850
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15 031 354	13 627 737
Total II: RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 14 318 076	- 12 996 195
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	28 426 915	10 112 684
Produits financiers	1 300 217	12 148
Charges financières	44 396	112 411
Total IV : RESULTAT FINANCIER	1 255 821	- 100 263
Produits exceptionnels	339 913	122 215
Charges exceptionnelles	324 311	327 906
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	15 601	- 205 691
Impôts sur les sociétés	312 052	2 918
RESULTAT EXERCICE	29 386 286	9 803 813

VOLONTAIRE

	2023	2022
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation		
- au titre des collectes légales		
Contributions supplémentaires	216 350 214	202 569 609
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)		
- Etat		
- Régions		2 726
- Appel à projet FPSPP		
- Autres		
Mutualisation entre agréments		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Reprises de provisions formation		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	216 350 214	202 572 335
Charges de formation	203 369 430	193 827 005
Fonctionnement des CFA		
Reversement au titre de la collecte		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Reversement à effectuer à France compétences		
Mutualisation entre agréments		
Autres charges de formation		
CHARGES DE FORMATION	203 369 430	193 827 005
Total I : RESULTAT DE FORMATION	12 980 784	8 745 329
Produits de fonctionnement	1 415 334	461 803
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 415 334	461 803
Achats & charges externes	5 212 074	2 958 757
Impôts et taxes	1 071 590	551 691
Paritarisme		
Charges de personnel	7 586 404	5 480 407
Autres charges de gestion courante	5 098	944
Dotations aux amortissements & provisions	1 549 948	266 676
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15 425 114	9 258 476
Total II: RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 14 009 781	- 8 796 673
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	- 1 028 997	- 51 344
Produits financiers	1 227 321	51 179
Charges financières	9 324	4 536
Total IV : RESULTAT FINANCIER	1 217 997	46 643
Produits exceptionnels	203 524	18 680
Charges exceptionnelles	97 967	1 696
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	105 557	16 984
Impôts sur les sociétés	294 557	12 283
RESULTAT EXERCICIE	- 0	- 0

TRAVAILLEURS HANDICAPES EN ESAT

	2023	2022
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation		
- au titre de la péréquation		
- au titre des collectes légales		
Contributions supplémentaires	11 759 087	10 574 603
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)	- 539 698	- 39 582
- Etat		
- Régions	6 595	6 818
- Appel à projet FPSPP		
- Autres		
Reprises de provisions formation		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres reprises de provisions formation		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	11 225 984	10 541 839
Charges au titre du financement des formations	8 697 505	8 303 181
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		0 000 =0=
Fonctionnement des CFA		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Reversement à effectuer à France compétences		
Mutualisation entre agréments		
Dotations aux provisions de formation		
CHARGES DE FORMATION	8 697 505	8 303 181
Total I : RESULTAT DE FORMATION	2 528 479	2 238 658
Produits de fonctionnement	- 2 243	14 651
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	- 2 243	14 651
Achats & charges externes	- 8 230	12 982
Impôts et taxes	46 209	43 350
Paritarisme		
Charges de personnel	550 159	473 892
Autres charges de gestion courante	- 9	38
Dotations aux amortissements & provisions	- 2 630	1 639
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	585 500	531 902
Total II: RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 587 744	- 517 251
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	1 940 735	1 721 407
Produits financiers	184 619	10 708
Charges financières	167	233
Total IV : RESULTAT FINANCIER	184 451	10 476
Produits exceptionnels	- 345	-
Charges exceptionnelles	- 123	2
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 223	- 2
Impôts sur les sociétés	44 309	2 570
RESULTAT EXERCICE	2 080 655	1 729 311

FRANCE COMPETENCES

	2023	2022
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation		
- au titre des collectes légales	- 64 972	5 910 049
Contributions supplémentaires		
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)		
- Etat		
- Régions		
- Appel à projet FPSPP		
- Autres		
Mutualisation entre agréments		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Reprises de provisions formation		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	- 64 972	5 910 049
Charges au titre du financement des formations		
Mutualisation entre agréments		
Fonctionnement des CFA		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Collecte reversée à France Compétences	- 88 151	5 910 049
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres charges de formation		
CHARGES DE FORMATION		5 910 049
Total I : RESULTAT DE FORMATION	23 179	-
Produits de fonctionnement		
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	-	-
Achats & charges externes		
Paritarisme		
Impôts et taxes		
Charges de personnel		
Autres charges de gestion courante		
Dotations aux amortissements & provisions		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	•	-
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 22.470	-
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	23 179	-
Produits financiers Charges financières	-	-
Charges financières Total IV - RESULTAT FINANCIER	21	<u>-</u>
Total IV : RESULTAT FINANCIER	- 21	-
Produits exceptionnels Charges exception polles	-	-
Charges exceptionnelles		
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Impôts sur les sociétés	22.450	
RESULTAT EXERCICE	23 158	-

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

	2023	2022
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation		
- au titre des collectes légales	- 10 257	618 531
Contributions supplémentaires		
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)		
- Etat		
- Régions		
- Appel à projet FPSPP		
- Autres		
Mutualisation entre agréments		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Reprises de provisions formation		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	- 10 257	618 531
Charges de formation	- 57 349	- 836 318
Fonctionnement des CFA		
Reversement au titre de la collecte		618 531
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Reversement à effectuer à France compétences		384 409
Mutualisation entre agréments		
Autres charges de formation		
CHARGES DE FORMATION	- 57 349	166 622
Total I : RESULTAT DE FORMATION	47 092	451 909
Produits de fonctionnement	0	10 474
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0	10 474
Achats & charges externes		
Paritarisme		
Impôts et taxes		38 683
Charges de personnel		437 080
Autres charges de gestion courante		2
Dotations aux amortissements & provisions		-
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	•	475 765
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0	- 465 291
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	47 093	- 13 382
Produits financiers	10 219	7 955
Charges financières	158	209
Total IV : RESULTAT FINANCIER	10 060	7 747
Produits exceptionnels	-	7 544
Charges exceptionnelles	54 701	-
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 54 701	7 544
Impôts sur les sociétés	2 452	1 909
RESULTAT EXERCICE	0	- 0

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES EN ESAT

	2023	2022
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation		
- au titre des collectes légales	1 493 101	1 336 700
Contributions supplémentaires		
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)	-	-
- Etat		
- Régions	-	-
- Appel à projet FPSPP	-	-
- Autres	-	-
Reprises de provisions formation	-	-
Mutualisation entre agréments		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation	-	-
PRODUITS DE FORMATION	1 493 101	1 336 700
Charges de formation	- 33 861	- 49 602
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Fonctionnement des CFA		
Reversement au titre de la collecte		
Reversement à effectuer à France compétences		
Mutualisation entre agréments		
Autres charges de formation	-	-
CHARGES DE FORMATION	- 33 861	- 49 602
Total I : RESULTAT DE FORMATION	1 526 962	1 386 302
Produits de fonctionnement	- 285	- 649
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	- 285	- 649
Achats & charges externes	- 1 045	-
Impôts et taxes	5 867	-
Paritarisme		
Charges de personnel	69 856	64 736
Autres charges de gestion courante	- 1	2
Dotations aux amortissements & provisions	- 334	-
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	74 343	64 738
Total II: RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 74 628	- 65 388
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	1 452 334	1 320 914
Produits financiers	88 313	0
Charges financières	82	135
Total IV : RESULTAT FINANCIER	88 231	- 135
Produits exceptionnels	- 44	-
Charges exceptionnelles	- 16	-
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 28	-
Impôts sur les sociétés	21 195	-
RESULTAT EXERCICE	1 519 342	1 320 779

Annexe aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

Sommaire

- 1. Les faits marquants de l'exercice
- 2. Objet social
- 3. Nature des activités
- 4. Règles et méthodes comptables
 - 4.1 Principes généraux
 - 4.1.1 La présentation des comptes annuels
 - 4.1.2 La convention d'objectifs et de moyens (COM)
 - 4.1.3 Les mandats de gestion
 - 4.1.4 Les sections financières en extinction
 - 4.1.5 Les changements d'estimation et de méthode comptable
 - 4.2 Les règles d'évaluation
 - 4.2.1 La collecte des contributions auprès des adhérents
 - 4.2.2 La péréquation et fonds réservés
 - 4.2.3 Les subventions
 - 4.2.4 Les adhérents et les comptes rattachés
 - 4.2.5 Les taux d'annulations des engagements formation
 - 4.2.6 La provision pour indemnités de fin de carrière
 - 4.2.7 Le calcul des excédents de trésorerie
 - 4.2.8 La répartition des charges de fonctionnement par sections comptables
 - 4.2.9 Les amortissements des immobilisations

5. Informations relatives au bilan

- 5.1 L'actif
 - 5.1.1 Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières
 - 5.1.2 Les amortissements
 - 5.1.3 Les créances adhérents et comptes rattachés à l'activité principale par sections comptables
 - 5.1.4 Les comptes de trésorerie
 - 5.1.5 Les charges constatées d'avance
- 5.2 Le passif
 - 5.2.1 Les fonds propres
 - 5.2.2 Le suivi des charges de formation à payer
 - 5.2.3 La provision pour indemnité de fin de carrière
 - 5.2.4 Les dettes et comptes rattachés à l'activité principale par sections comptables
 - 5.2.5 Les produits constatés d'avance

6. Le compte de résultat

- 6.1 Les charges et les produits de formation
- 6.2 Le résultat financier
- 6.3 Le résultat exceptionnel

7. Autres informations

- 7.1 Les engagements hors bilan
 - 7.1.1 Les engagements donnés
 - 7.1.2 Les engagements reçus
- 7.2 Les effectifs au 31 décembre 2023
- 7.3 Les honoraires de commissariat aux comptes

8. Tableaux annexes

- 8.1 La répartition de la section Moyens Communs
- 8.2 Le respect des plafonnements des frais de gestion, d'information et de mission de la convention d'objectifs et de moyens

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est présenté avant affectation du résultat. Le total du bilan s'élève à 805 710 364 € et il présente un résultat excédentaire de 35 180 239 €.

1. Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2023 a été marqué par :

- La première année de la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) 2023/2025, signée le 17 novembre 2023 : le cadre budgétaire a été imposé aux OPCO fin juin 2023 par la DGEFP, avec un changement majeur de modèle. En effet, le droit de tirage des frais de mission et de gestion n'est plus exprimé en pourcentage des fonds gérés. Seul est fixé le montant maximum des frais de gestion et de mission supporté par l'activité Alternance. Ce montant est fixé à 27,6 M€ par an et pour toute la durée de la COM. La formalisation de la COM 2023-2025 ne tient pas compte de cette évolution et le format a été maintenu avec la notion de droit de tirage des frais de gestion et de mission exprimé en pourcentage des fonds gérés. Les pourcentages relatifs aux frais de gestion et de mission dans la COM sont donc renseignés à titre indicatif.
- La 1^{ère} année de mise en œuvre du **plan stratégique 2023-2025** : des travaux conséquents pour finaliser la nouvelle organisation de l'OPCO avec un déploiement à partir du 01/01/2024
- Un **séminaire national** en avril : le 1^{er} de l'OPCO Santé, afin de remercier les salariés et se retrouver après les années marquées par la crise sanitaire et un très fort développement de l'activité.
- **La Transformation Digitale** : renforcement du pilotage et de la gestion du programme de transformation digitale avec la redéfinition de la cible et de la trajectoire.

2. Objet social

OPCO Santé assure les missions définies par les dispositions légales et réglementaires pour les opérateurs de compétences.

Plus largement, OPCO Santé intervient dans le périmètre des conventions collectives qui l'ont désigné, tel que prévu à l'article 3 de l'accord du 26 février 2019 relatif à la constitution de l'opérateur de compétences « OPCO Santé ».

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

3. Nature des activités

OPCO Santé a été agréé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement :

- Du Plan de Développement des Compétences ;
- Du Compte Personnel de Formation ;
- De l'Alternance;
- Des contributions conventionnelles et volontaires.

Le champ couvert par OPCO Santé est le territoire français.

Les moyens mis en œuvre

OPCO Santé assure :

- La promotion des métiers des Branches adhérentes à OPCO Santé pour répondre aux besoins de recrutement ;
- L'information aux entreprises, aux salariés, aux demandeurs d'emploi et aux jeunes sur les dispositifs existants ;
- L'anticipation de l'évolution des emplois et qualifications, liés à la santé et médico-social ;
- Le conseil aux entreprises au plus près du terrain pour apporter des réponses individualisées ;
- Le financement de l'alternance, du plan de développement des compétences et des actions d'accompagnement des entreprises et des Branches.

4. Règles et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et des dispositions spécifiques suivantes :

- Règlement ANC 2018-06 du Comité de la règlementation Comptable validé par l'arrêté interministériel du 8 avril 1999, applicable aux associations et aux fondations.
- Règlement ANC 2019-03 du 5 juillet 2019, validé par l'arrêté du 26 décembre 2016, applicable aux organismes de la formation professionnelle.

Les conventions d'établissements des comptes annuels selon le plan comptable sont :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité et sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

4.1.1 <u>Présentation des comptes annuels</u>

OPCO Santé gère huit dispositifs dont l'agrément, les comptabilités et les modes de gestion sont distincts :

Plan de Développement des Compétences

Opérateur de compétence des fonds légaux destinés aux actions de formation des entreprises de moins de 50 salariés.

Alternance

Opérateur de compétence des fonds légaux destinés au financement des dispositifs de l'Alternance.

• Compte Personnel de Formation

Opérateur de compétence des fonds légaux destinés aux actions de formation des comptes personnels de formation.

Conventionnel

Opérateur de compétence des fonds conventionnels destinés aux actions de formation des entreprises.

Volontaire

Opérateur de compétence des fonds volontaires destinés aux actions de formation des entreprises.

• Travailleurs Handicapés en ESAT

Opérateur de compétence des fonds destinés au financement de la formation des travailleurs handicapés dans le cadre de la convention cadre applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

Compte Personnel de Formation pour les Travailleurs Handicapés en ESAT

Opérateur de compétence des fonds destinés au financement des actions de formation des comptes personnels de formation des travailleurs handicapés.

France Compétences

Opérateur de compétence des fonds légaux pour le compte de France Compétences.

Ces huit activités respectent le principe de non-fongibilité des sections comptables.

La section compte personnel de formation (y compris celui des travailleurs handicapés en ESAT) est une section en extinction.

La comptabilisation des CIFA (section Volontaire) non utilisés au 31 décembre 2023 s'est opérée en produits constatés d'avance sur les comptes annuels 2023, en conformité avec la règlementation.

4.1.2 <u>La convention d'objectifs et de moyens (C.O.M.)</u>

Afin de pouvoir répondre aux exigences de la convention d'objectifs et de moyens (C.O.M.) signée avec l'état, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, les charges de fonctionnement ont fait l'objet d'une répartition analytique, conforme au tableau de charges par destination, défini par le règlement n°2019-03 du 5 juillet 2019 du plan comptable applicable aux organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences.

La répartition analytique par mission, conformément à la C.O.M., est réalisée comme suit :

Affectation directe des dépenses

Les charges de personnel et les frais de mission, sont affectés à chacune des catégories de dépenses en deux temps :

- Affectation directe dans chaque catégorie du personnel directement lié à l'activité (services régionaux et personnel du siège hors fonctions support) à partir d'une évaluation du temps consacré à chaque poste.
- Affectation du reste du personnel dans chaque catégorie au prorata des salaires répartis selon l'affectation directe des charges de personnel.

Les charges relevant de la communication (plaquettes d'information, site web, frais de réunion d'information, ...), de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, des Etudes et recherches, sont affectées directement aux catégories concernées.

Affectation indirecte des autres charges

Elles sont affectées au prorata des dépenses directes, telles que définies dans le paragraphe précédent, sur les catégories de dépenses concernées.

4.1.3 Les mandats de gestion

Il avait été signé deux mandats de gestion dans le cadre du transfert des branches réalisé en 2019 avec OPCO EP et AKTO. Les opérations de modifications, d'annulations et de décaissements des engagements de formation antérieures au 01/01/2019 ont été effectuées par les opérateurs d'origine dans le cadre de ces mandats.

Les comptes annuels 2023 de l'OPCO Santé intègrent les soldes des engagements de ces opérations.

Le mandat de gestion signé avec OPCO EP est arrivé à échéance au 31/12/2022 et n'a pas été renouvelé car les engagements afférents sont tous éteints à cette date.

4.1.4 Les sections financières en extinction

L'article 4 du décret n°2021-1739 du 29 décembre 2021 relatif au recouvrement et à la répartition des contributions dédiées au financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle dispose que « les fonds propres disponibles de la section financière dédiée au Compte Personnel de Formation à l'issue de l'exercice comptable de l'année 2019 qui ne sont pas affectés à la liquidation des opérations y afférentes sont reportés dans la section financière dédiée à l'Alternance »

La récupération de la gestion du dispositif CPF par la Caisse des Dépôts a démarré au cours du dernier trimestre 2019. Depuis le 1er février 2021, les OPCO ne peuvent plus traiter les demandes mais continuent de payer les dossiers précédemment engagés.

La section financière dédiée à la gestion de ce dispositif reste ouverte pour enregistrer ces règlements.

4.1.5 Le changement d'estimation et de méthode comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions :

- Du règlement n°2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif abroge le règlement CRC n°99-01 (modifié en 2004) et tous les règlements le modifiant.
 - L'application de ce règlement n'a pas donné lieu à de modifications substantielles au sein des comptes annuels de OPCO Santé.
- Du plan comptable applicable aux OPCO selon le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2019-03 du 5 juillet 2019 homologué le 26 décembre 2019 et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

4.2 Les règles d'évaluation

4.2.1 <u>La collecte des contributions auprès des adhérents</u>

A la clôture de l'exercice au 31/12/2023, les contributions à recevoir ont été évaluées sur la base des sommes collectées au 15 mars 2024.

Les contributions volontaires s'élèvent à 216.5 M€. La comptabilisation en produit est effectuée en fonction de leur encaissement. Les contributions 2023 encaissées entre le 1er janvier et le 15 mars 2024 ont été comptabilisée en produits à recevoir. En fin d'exercice, la part de la collecte encaissée et non rattachée à une décision de financement ou une prestation réalisée a été comptabilisée en produits constatés d'avance pour 73.5 M€.

4.2.2 <u>Péréquation et fonds réservés</u>

En application de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel notamment des articles 1 et 3, et du décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France Compétences, une dotation au financement à l'aide au développement des compétences au bénéfice des entreprises de - 50 salariés a été obtenue pour un montant de 9,5 M€ ainsi qu'une dotation au financement à l'aide à l'apprentissage pour 166,7 M€.

Le fort développement de l'Alternance constaté en 2023 entraine le recourt à la péréquation pour l'exercice 2023 sous certaines conditions de plafonnement. La totalité des réserves disponibles sur la section Alternance au 01/01/2021 a été mobilisée soit 31,5 M€ au cours de l'exercice 2022. Le poste report à nouveau dont le montant s'élève à 4,1 M€ au 01/01/2023 est constitué exclusivement du résultat excédentaire de l'exercice 2022.

La dotation en péréquation au titre des engagements pris sur l'Alternance se monte à 31,9 M€ au 31/12/2023 dont -12,3 M€ de régularisation négative du montant de la péréquation au titre de l'exercice 2022.

4.2.3 Les subventions

A la clôture de l'exercice, les subventions signées et pour lesquelles les engagements de formation ont été pris sont comptabilisées en subventions à recevoir pour le montant de l'engagement de financement comptabilisé par l'OPCO.

4.2.4 <u>Les adhérents et comptes rattachés</u>

Les actions de formation engagées, réalisées et restantes à payer, constituent une charge de l'exercice de réalisation de la formation.

A la clôture de l'exercice, 511.2 M€ sont comptabilisés en charges à payer pour engagements de financement de formation

4.2.5 Les taux d'annulations des engagements formation

Les annulations probables sont valorisées à partir du taux moyen d'annulation déterminé pour chaque section sur la base de l'observation des annulations passées.

Par ailleurs, il est tenu compte, dans le respect du principe de prudence, des impacts probables sur les taux des changements de périmètre, d'agrément ou encore des modifications de pratique induites par les procédures internes.

Ainsi, les taux d'annulation suivants ont été retenus pour le millésime 2023 des engagements de formation :

• Plan de développement des compétences : 18,50% Alternance (contrats de professionnalisation) : 26,00% Alternance (contrats d'apprentissage) : 17,50% Alternance (contrats Pro A) : 25,00% Alternance (autres actions de formation) : 17,00% Conventionnel : 20,00% • Plan Travailleurs handicapés en Esat : 12,00% Volontaire : 5,80%

Les heures de formation postérieures à l'exercice ne sont pas prises en compte dans la charge à payer au 31/12/2023 et il est appliqué un taux d'annulation sur les engagements des millésimes antérieurs pris en compte en 2023.

4.2.6 <u>La provision pour indemnités de fin de carrière</u>

Elle a été calculée selon la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme) selon les paramètres suivants :

- Un taux d'actualisation annuelle nette du fonds (inflation comprise) de 3,20%.
- Un départ à la retraite à l'âge de 63 ans pour les non-cadres et 64 ans pour les cadres à l'initiative du

salarié.

- Un taux de revalorisation des salaires de 1,5% toutes catégories sociales professionnelles confondues.
- Un taux de rotation faible toutes catégories sociales professionnelles confondues.
- Un taux de charges patronales et de charges fiscales assises sur les salaires de 67%.

4.2.7 Le calcul des excédents de trésorerie

Les articles R. 6332-27 à R. 6332-29 du Code du travail prévoient que les disponibilités dont un OPCO peut disposer au titre des actions de l'Alternance et du Plan de Développement des Compétences ne peuvent excéder le tiers des charges comptabilisées (à l'exception des dotations aux amortissements et provisions) au cours du dernier exercice clos.

L'application de cette disposition, suspendue pour les exercices 2020 et 2021 par décret n° 2021-1739 du 29 décembre 2020 (article 4), a été remise en œuvre pour l'exercice 2022 conduisant l'OPCO Santé à comptabiliser au 31/12/2022 un écrêtement des excédents de trésorerie à hauteur de 72,3 M€ sur la section Alternance et 3,8 M€ sur la section du Plan de Développement des Compétences des Entreprises de moins de 50 salariés. Ces sommes ont été reversées à France Compétences en 2023.

A la clôture de l'exercice 2023, l'OPCO Santé n'est pas en situation d'excédent de trésorerie.

4.2.8 <u>La répartition des charges de fonctionnement par sections comptables</u>

Les charges de fonctionnement sont affectées selon les modalités suivantes :

- Conventionnel: sur la base des accords de Branche, à hauteur de 0,0465% de la masse salariale brute 2023 déclarée par les adhérents de la branche 3SMS; 11% du montant de la collecte au titre de 2023 pour les adhérents de la branche HP/THERMALISME et 10,33% du montant de la collecte au titre de 2023 pour les adhérents de la branche SPSTI.
- Volontaire : selon les règles définies par le conseil d'Administration, à hauteur de 6% des contributions comptabilisées.

Pour les autres sections, après déduction des frais affectés aux sections ci-dessus, l'affectation est réalisée au prorata de la collecte, exception faite les sections en extinction pour lesquelles les frais sont affectés en fonction de la charge à payer pour engagement de financement de formation.

4.2.9 Les amortissements des immobilisations

Les immobilisations ont été amorties selon la méthode linéaire en fonction des durées suivantes :

Nature	Durée des amortissements
Logiciels	3 à 7 ans
Constructions	50 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Agencements sur sol d'autrui	5 ans
Matériel et outillages	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 et 5 ans

5 Informations relatives au bilan

5.1 L'actif

5.1.1 <u>Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières</u>

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Tableau de variation des immobilisations

VALEUR BRUTE		Au 01/01/2023	Augmentations par acquisitions et virt de poste à poste	Diminutions par cessions ou mise hors service	Au 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions et droits		1 444 232	25 297		1 469 529
Logiciels		2 644 700	1 233 912		3 878 612
	Sous-total	4 088 933	1 259 208	-	5 348 141
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrain		6 637 336	75 000	34 300	6 678 036
Batiments		32 020 968	497 649	308 700	32 209 917
Installations, agencements		10 871 005	315 368	422 287	10 764 087
Matériels et mobilier de bureau		5 032 671	637 783	54 859	5 615 594
Immobilisations corporelles en cours		-			-
	Sous-total	54 561 980	1 525 800	820 146	55 267 633
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Actions B.F.C.C.		152			152
Dépots et cautionnements		22 028			22 028
	Sous-total	22 180	-	-	22 180
TOTAL		58 673 092	2 785 008	820 146	60 637 954

5.1.2 <u>Les amortissements</u>

Tableau de variation des amortissements

VALEUR AMORTISSEMENT	Au 01/01/2023	Augmentations	Diminutions par cessions ou mise hors service	Au 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions et droits	1 224 549	122 090		1 346 639
Logiciels	2 435 450	273 864		2 709 314
Sous-total	3 659 999	395 954	-	4 055 952
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Batiments	7 762 289	638 386	107 140	8 293 535
Installations, agencem	9 692 005	237 218	413 716	9 515 507
Matériels et mobilier de bureau	3 705 535	617 039	52 990	4 269 584
Sous-total	21 159 829	1 492 643	573 846	22 078 626
TOTAL	24 819 827	1 888 596	573 846	26 134 578

5.1.3 <u>Les créances adhérents et comptes rattachés à l'activité principale par sections comptables</u>

			Degré d'exi	gibilité
Sections comptables	Les créances adhérents par section	Montant	A moins d'un an	A plus d'un an
	Plan de développement des compétences moins de 50	8 010	8 010	
Sections légales	Alternance	87 545	87 545	
	France Compétences	-	-	
Autres sections	Plan Travailleurs handicapés en ESAT	3 352 410	3 352 410	
actives	Plan conventionnel	73 866 311	73 866 311	
actives	Plan volontaire	160 366 598	160 366 598	
	Plan légal des 50 salariés et plus	-	-	
Sections en	CIF CDI	-	-	
extinctions	CIF CDD	-	-	
extinctions	Compte personnel de formation	-	-	
	Compte Personnel Formation des Travailleurs handicapés en ESAT	1 330 045	1 330 045	
	Total	239 010 919	239 010 919	-

En 2023, la campagne de la collecte n'a concerné que les sections Conventionnel et Volontaire et a été réalisée comme suit :

- Un 1^{er} acompte au 15/09/2023, à hauteur de 25% du taux de conventionnement 2023 sur la MSB 2022 déclarée par l'adhérent.
- Le solde de la contribution sur la masse salariale brute 2023 en mars 2024 avec comme date d'arrêté de la collecte le 15 mars 2024.

		Degré d'exigibilité		
LES CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	
Adhérents	239 010 919	239 010 919		
Subventions	30 288 819	30 288 819		
Autres créances	222 501 452	222 501 452		
Autres débiteurs	-	-		
Fournisseurs	-	-		
Total	491 801 191	491 801 191	-	

5.1.4 <u>Les comptes de trésorerie</u>

		Degré d'exigibilité	
LES VMP ET LES DISPONIBILITES	Total	A moins d'un an	A plus d'un an
Les valeurs mobilières de placement (VMP)	148 808 901	148 808 901	
Les comptes de banques	103 271 364	103 271 364	
Total	252 080 265	252 080 265	-

Répartition des placements par sections comptables au 31/12/2023 :

Les placements	Plan de Développement des Compétences moins de 50 sal.	Alternance	Compte Personnel de Formation	Plan de Formation Travailleurs Handicapés en esat	Plan de Formation Conventionnel	Plan de Formation Volontaire	Compte Personnel de Formation Travailleurs Handicapés en esat	Plan de Formation des 50 sal. et plus	Moyens communs	Total
Valeur										
d'acquisition des SICAV et FCP										
Valeur d'acquisition des certificats de dépôts										
Valeurs d'acquisition des autres placements (comptes sur livrets, comptes épargne)			10 459	6 981 013	116 235 053	25 582 376				148 808 901
Sous-total des placements			10 459	6 981 013	116 235 053	25 582 376				148 808 901
Valeur financière au 31/12/2023			10 459	6 981 013	116 235 053	25 582 376				148 808 901
Intérêts courus/plus ou moins value latente										
Plus ou moins value latente										
Intérêts courus										

5.1.5 <u>Les charges constatées d'avance</u>

	Degré d'e	xigibilité	
Montant	Total	A moins d'un an	A plus d'un an
Charges constatées d'avance de fonctionnement	699 182	699 182	-
Total	699 182	699 182	-

5.2 Le passif

5.2.1 <u>Les fonds propres</u>

Passif	Au 01/01/2023	Dotation	Reprise	Résultat	Au 31/12/2023 après affectation
Apport de dévolution	18 137 558	-	-	-	18 137 558
Report à nouveau	110 529 923	-	-	35 180 239	145 710 162
Situation nette au 31/12 (a)	128 667 481	-	-	35 180 239	163 847 720
Provision pour risques prud'homaux et litiges juridiques	95 000	415 514	- 30 000	-	480 514
Provision pour la gestion des emplois et des parcours professionnels	410 000	-	- 410 000	-	-
Provision pour indemnité de fin de carriere	3 445 230	3 004 376	- 3 445 230	-	3 004 376
Total provision (b)	3 950 230	3 419 891	- 3 885 230	-	3 484 891
Total au 31/12 (a) + (b)	132 617 711	3 419 891	- 3 885 230	35 180 239	167 332 611

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du	Augmontation	Diminution ou	A la clôture
	Arouverture	résultat n-1	Augmentation	Consommation	A la cloture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	18 137 558				18 137 558
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	126 987 842,84	- 16 457 920	-	-	110 529 923
Excédent ou déficit de l'exercice	- 16 457 920		35 180 239	16 457 920	35 180 239
Situation nette	128 667 481	- 16 457 920	35 180 239	16 457 920	163 847 720
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	3 950 230		3 419 891	- 3 885 230	3 484 891
TOTAL	132 617 711	- 16 457 920	38 600 130	12 572 690	167 332 611

5.2.2 <u>Le suivi des charges de formation à payer</u>

Ci-après, les tableaux de suivi des restants à financer au 31.12.2023 par section financière :

Alternance

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2023	44 338 746	100 514 758	254 252 620	0	399 106 124
Engagements et compléments 2023	-10 015 084	8 491 248	-14 765	260 569 024	259 030 423
Total I	34 323 662	109 006 006	254 237 855	260 569 024	658 136 547
Charges de Formation décaissées en 2023	8 282 409	54 132 986	133 405 843	54 874 465	250 695 703
Annulations 2023	5 414 419	12 460 830	10 791 676	3 177 541	31 844 466
Total II	13 696 828	66 593 816	144 197 519	58 052 006	282 540 169
Montant restant à financer à la clôture de 2023 (total I - Total II)	20 626 834	42 412 190	110 040 336	202 517 018	375 596 378

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements du millésime	210 548 408	253 904 665	297 485 367	260 569 024	1 022 507 464
Taux d'annulation 2023	-22,7%	-19,0%	-19,2%	-18,8%	
Annulations fin 2023	-47 854 110	-48 270 918	-57 157 569	-48 957 642	-202 240 238
Décaissements fin 2023	-159 446 733	-187 842 603	-173 474 889	-54 874 465	-575 638 690
OPCO repris	171 129				171 129
Charges à payer à la clôture de 2023	3 418 694	17 791 145	66 852 909	156 736 917	244 799 665

Plan de Développement des Compétences moins de 50 salariés

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2023	1 228 026	655 920	7 759 704	0	9 643 650
Engagements et compléments 2023	0	-219 732	-302 207	11 575 384	11 053 445
Total I	1 228 026	436 188	7 457 497	11 575 384	20 697 095
Charges de Formation décaissées en 2023	70 427	233 683	5 416 983	6 002 190	11 723 283
Annulations 2023	1 139 191	118 214	1 664 309	812 011	3 733 726
Total II	1 209 618	351 897	7 081 293	6 814 201	15 457 009
Montant restant à financer à la clôture de 2023 (total I - Total II)	18 408	84 291	376 204	4 761 182	5 240 086

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements du millésime	30 743 446	12 590 735	13 232 094	11 575 384	68 141 659
Taux d'annulation 2023	-24,7%	-24,3%	-21,0%	-18,5%	
Annulations fin 2023	-7 586 311	-3 063 486	-2 778 740	-2 141 446	-15 569 983
Décaissements fin 2023	-23 157 135	-9 442 958	-10 280 210	-6 002 190	-48 882 493
Charges à payer à la clôture de 2023	0	84 291	173 144	3 431 748	3 689 183

Compte Personnel de Formation

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2023	4 783 073				4 783 073
Engagements et compléments 2023	4 725 724				4 725 724
Total I	9 508 797	0	0	0	9 508 797
Charges de Formation décaissées en 2023	226 592				226 592
Annulations 2023	4 783 073				4 783 073
Total II	5 009 665	0	0	0	5 009 665
Montant restant à financer à la clôture de 2023 (total I - Total II)	4 499 132	0	0	0	4 499 132

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements restants du millésime	4 725 724				4 725 724
Taux d'annulation 2023					
Annulations					0
Décaissements de 2023	-226 592				-226 592
Charges à payer à la clôture de 2023	4 499 132	0	0	0	4 499 132

Conventionnel

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2023	12 685 803	23 594 857	82 214 277	0	118 494 937
Engagements et compléments 2023	0	-2 232 083	0	115 886 721	113 654 638
Total I	12 685 803	21 362 774	82 214 277	115 886 721	232 149 575
Charges de Formation décaissées en 2023	3 104 882	11 048 341	42 459 689	19 062 077	75 674 989
Annulations 2023	6 630 514	4 141 760	5 829 384	3 815 334	20 416 992
Total II	9 735 396	15 190 101	48 289 073	22 877 411	96 091 981
Montant restant à financer à la clôture de 2023 (total I - Total II)	2 950 407	6 172 673	33 925 204	93 009 310	136 057 594

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements du millésime	165 447 403	72 801 920	97 952 420	115 886 721	452 088 464
Taux d'annulation 2023	-23,1%	-20,0%	-20,0%	-20,0%	
Annulations fin 2023	-38 148 295	-14 560 384	-19 590 484	-23 177 344	-95 476 507
Décaissements fin 2023	-126 002 712	-55 333 664	-56 020 715	-19 062 077	-256 419 168
Charges à payer à la clôture de 2023	1 296 396	2 907 872	22 341 221	73 647 300	100 192 789

Volontaire

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2023	3 841 024	4 942 795	119 312 565	0	128 096 384
Engagements et compléments 2023	4 007 972	16 551 160	0	252 353 894	272 913 025
Total I	7 848 996	21 493 955	119 312 565	252 353 894	401 009 409
Charges de Formation décaissées en 2023	2 304 260	9 688 901	74 904 721	115 537 245	202 435 127
Annulations 2023	3 771 462	5 803 237	20 379 244	14 565 030	44 518 973
Total II	6 075 722	15 492 138	95 283 965	130 102 275	246 954 100
Montant restant à financer à la clôture de 2023 (total I - Total II)	1 773 274	6 001 817	24 028 600	122 251 619	154 055 309

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements du millésime	270 675 476	210 407 682	241 547 117	252 353 894	974 984 168
Taux d'annulation 2023	-1,7%	-13,3%	-13,6%	-5,8%	
Annulations fin 2023	-4 494 986	-28 065 182	-32 878 182	-14 565 030	-80 003 380
Décaissements fin 2023	-264 407 216	-176 340 683	-184 640 335	-115 537 245	-740 925 479
Charges à payer à la clôture de 2023	1 773 274	6 001 817	24 028 600	122 251 619	154 055 309

5.2.3 <u>La provision pour indemnités de fin de carrière</u>

Le montant de la provision s'élève à 3 004 376 € au 31/12/2023.

5.2.4 <u>Les dettes et comptes rattachés à l'activité principale par sections comptables</u>

Les dettes aux adhérents sont constituées des charges à payer de formation.

		Degré d'exigibilité		
Les dettes adhérents par section	Montant	A moins d'un an	A plus d'un an	
Plan de développement des compétences moins de 50	3 689 183	3 431 748	257 435	
Alternance	244 799 665	156 736 916	88 062 749	
Plan Travailleurs handicapés en ESAT	3 993 428	3 120 836	872 592	
Plan conventionnel	100 197 739	71 275 209	28 922 530	
Plan volontaire	154 055 962	122 251 619	31 804 343	
Compte personnel de formation	4 499 132	=	4 499 132	
Compte Personnel Formation des Travailleurs handicapés en ESAT	-	=	-	
Total	511 235 109	356 816 328	154 418 781	

		Degré d'ex	rigibilité
LES DETTES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des ets bancaires	92 279	92 279	-
Adhérents et comptes rattachés	511 235 109	356 816 328	154 418 781
Autres dettes (dont Subventions en attente d'affectation)	12 587 947	12 587 947	-
Dettes fiscales & sociales	10 762 935	10 762 935	-
Dettes fournisseurs	3 577 458	3 577 458	-
Total	538 255 728	383 836 947	154 418 781

5.2.5 <u>Les produits constatés d'avance</u>

Les produits constatés d'avance au 31/12/2023 sont de 73 496 775 € constitués des CIFA non utilisés sur la section Volontaire.

6 Le compte de résultat

6.1 Les charges et les produits de formation

Répartition des ressources de formation

Sections comptables :	Collecte	Dotation FC	Péréquation	Mutualisation entre agréments	Subventions, appel à projets (FSE, Etat, Régions et autres)	Autres produits de formation	Total des ressources de formation
Plan de développement des compétences moins de 50	- 32 542	9 481 323			- 1 492 276	317 109	8 273 614
Alternance	- 118 534	166 682 559	31 957 876	7 348 745	19 545		205 890 191
France Compétences	- 64 972						- 64 972
Plan conventionnel	104 472 801				5 384 246	6 155 995	116 013 042
Plan volontaire	216 350 214						216 350 214
Plan Travailleurs handicapés en ESAT	11 759 087				- 533 103		11 225 984
Conseil en évolution Professionnelle							-
Plan légal des 50 salariés et plus							-
CIF CDI							-
CIF CDD							-
Compte personnel de formation	- 10 257						- 10 257
Compte Personnel Formation des Travailleurs handicapés en ESAT	1 493 101						1 493 101
Total	333 848 898	176 163 882	31 957 876	7 348 745	3 378 412	6 473 104	559 170 917

Répartition des charges de formation

Sections comptables :	Charges de formation décaissées y compris les charges à payer	Reversemement FC au titre de la collecte	Reversement à effectuer au titre de l'extinction de la section	Mutualisation entre agréments	Reversemement au titre des disponibilités excédentaires	Total des charges de formation
Plan de développement des compétences moins de 50	6 770 063					6 770 063
Alternance	182 650 224			152 646		182 802 869
France Compétences		- 88 151				- 88 151
Plan conventionnel	73 268 051					73 268 051
Plan volontaire	203 369 430					203 369 430
Plan Travailleurs handicapés en ESAT	8 697 505					8 697 505
Plan légal des 50 salariés et plus						-
CIF CDI						-
CIF CDD						-
Compte personnel de formation	- 57 349					- 57 349
Compte Personnel Formation des Travailleurs handicapés en ESAT	- 33 861					- 33 861
Total	474 664 062	- 88 151	-	152 646	-	474 728 557

6.2 Résultat financier

Le résultat financier dégagés sur l'exercice 2023 s'élève à 3 243 110 € et est principalement dû à la remontée des taux d'intérêts rémunérateurs des comptes de placement en 2023.

6.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 306 516 € et est constitué du résultat de la vente des locaux du site de Montpelier et la régularisation d'opérations liées aux exercices antérieurs.

7 Autres informations

7.1 Les engagements hors bilan

7.1.1 Les engagements donnés

En 2023, il a été constaté un engagement de formation hors bilan au titre de la section Volontaire de 11,4 M€ pour les heures de formation au-delà du 31 décembre 2023.

7.1.2 Les engagements reçus

Néant

7.2 Les effectifs 2023

Au sens du bilan social, l'effectif mensuel moyen est de 367 salariés soit :

- 126 cadres (90 femmes et 36 hommes)
- 241 non-cadres (206 femmes et 35 hommes)

Modalité de calcul de l'effectif selon le décret n°2017-858 du 9 mai 2017.

7.3 Les honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires se sont élevés à 84 K€ TTC.

8 Tableaux annexes

8.1 La répartition de la section Moyens Communs

Les immobilisations de la section des moyens communs sont réparties par dispositif selon la clé de répartition suivante : montants des collectes comptabilisées au 31/12/2023 et affectés par les comptes de liaison.

Postes bilan / sections comptables	Moyens communs	Plan de développement des compétences	Conventionnel	Volontaire	Alternance	Travailleurs handicapés en Esat	Compte Personnel des travailleurs handicapés	Total
Immobilisations incorporelles	1 292 188	37 732	415 568		838 889	-	-	1 292 188
Immobilisations corporelles	33 189 007	968 414	10 672 750		21 547 842	-	-	33 189 007
Immobilisations financières	23 281	680	7 487		15 114	-	-	23 281
Total	34 504 476	1 006 826	11 095 804	-	22 401 845	-	-	34 504 476

La contrepartie des créances et dettes des Moyens Communs est inscrite dans les comptes de liaison des dispositifs

8.2 Le Respect des plafonnements des frais de gestion d'information et de mission de la convention d'objectifs et de moyens

La nouvelle Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2025 a été signé entre la DGEFP et l'OPCO Santé en novembre 2023.

Le modèle économique de la COM 2023-2025 a évolué ; le cadre budgétaire n'est plus exprimé en fonction des fonds gérés. La seule limite définie est le droit de tirage des frais de mission et de gestion sur l'activité Alternance. Le montant est fixé à 27,6 M€ par an et applicable pour la durée de la convention.

La formalisation de la COM quant à elle a conservé la précédente approche des fonds gérés. Les pourcentages mentionnés dans la convention sont donc renseignés à titre indicatif.

Au 31/12/2023 les frais de gestion et de mission affectés par la section Alternance s'élèvent à 21 839 023 € et sont inférieur au plafond de 27 600 000 € fixé pour 2023.

8.3 Autres informations

Pour rappel, l'OPCO Santé a opté pour le non-assujettissement à la TVA, la majorité de ses adhérents n'y étant euxmêmes pas assujettis. Les contributions sont donc appelées sans TVA. En contrepartie, l'association l'OPCO Santé ne peut pas récupérer la TVA sur ses achats et investissements, qui sont donc pris en compte TTC dans l'exercice, soit un enchérissement de 20% pour les achats concernés. Le non-assujettissement à la TVA entraine l'application d'une taxe sur les salaires, qui représente 10% de la masse salariale nette des charges patronales.